



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Janvier 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de janvier à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 24 janvier 2023

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de Mr GABORIAU Sébastien), BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (pouvoir de MOINARD David)

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny, MM HERBRETEAU Tom, MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), GABORIAU Sébastien (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude)

Etait secrétaire : Mme LEGER Marielle

Votants : 11 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

- 1 – Multicommerce : choix assurances construction
- 2 – Multicommerce : Avenants n° 1 lot 3 charpente bois et 4 menuiseries extérieures
- 3 – Abords du multicommerce
- 4 – SyDEV : Aire de loisirs
- 5 – SyDEV : Leds
- 6 – SyDEV : Ecowatt (réduction éclairage public)
- 7 – Bar tabac : demande augmentation mensuelle du loyer
- 10 – Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mme LEGER Marielle, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2022

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

En préambule, Mr le Maire fait un point sur le cambriolage qui a eu lieu dans la nuit du 29 au 30 janvier et a affecté l'atelier communal. Le camion a été dérobé, avec du petit matériel (taille-haie, débroussailleuse...) par contre, le tracteur, la voiture et la remorque n'ont pas été touchés. La gendarmerie enquête.

1. Multicommerce : choix assurances construction

Mr Claude AUDOUIT présente le projet « assurance construction » et explique l'importance de souscrire ce type de police Dommage Ouvrage, qui préfinance, sans recherche de responsabilité, les travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale des constructeurs. La Dommage Ouvrage se tourne ensuite contre les constructeurs et leurs assureurs. Cette assurance est obligatoire et doit être souscrite avant l'ouverture du chantier pour assurer le bâtiment construit ou réhabilité. L'assurance dommages-ouvrage (DO) rembourse la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale des constructeurs. Elle

garantit les malfaçons qui affectent la solidité de l'ouvrage et le rendent inhabitable ou impropre à l'usage auquel il est destiné (fissures importantes, effondrement de toiture...).

Trois devis ont été demandés auprès de SMABTP, SMACL et MMA. Deux devis seulement ont été reçus. La SMACL est la plus intéressante, mais seule la Dommage nous intéresse, or l'assurance Tous Risques Chantiers semble liée pour un total de 8150,05 €. Il serait préférable de sélectionner SMACL mais seulement pour la partie Dommage Ouvrage soumise à obligation d'assurance, soit pour la somme de 6113,49 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de valider le choix de la commission bâtiments proposé ci-dessus.

2. Multicommerce : Avenant n° 1 lot 3 charpente bois et lot 4 Menuiseries extérieures

Mr Claude AUDOUIT présente

L'avenant n° 1 (Entreprise Menuiseries PORCHET lot n° 3) relatif à des travaux complémentaires : traitement de la charpente, plus-value de 1 545 € 60 HT.

L'avenant n° 1 (entreprise Menuiseries PORCHET lot n° 4) relatif à des travaux modificatifs : modification des ouvertures, plus-value de 5 217 € 40 HT, avec une prise en charge de FRENESIS pour un montant de 3 371 € 00 HT soit un reste à charge pour la commune de 1 846 € 40 HT. Cette plus-value est liée à une erreur de l'architecte (largeur porte d'entrée insuffisante pour un passage acceptable). Le reste à charge pour la commune est liée au fait qu'une fois la porte de service rectifiée, il fallait également modifier la 2^{ème} porte. Le fait de refuser ce reste à charge ralentirait considérablement le projet.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider l'avenant n° 1, lot 3 et 4 (10 voix pour et une abstention)

3. Abords du Multicommerce

Mr Le Maire rappelle que par délibération n° 2022-06-04 du 20/06/2022, Mme MOUNERON Béatrice, architecte aux SABLES D'OLONNE avait été retenue pour la réalisation des abords du Multicommerce pour un montant de maîtrise d'œuvre de 13 247 € 50 HT et un estimatif de travaux de 124 500 € HT.

Il rappelle également que lors du conseil municipal du 24 octobre dernier, il avait informé que le Conseil Départemental avait octroyé une subvention pour le Multicommerce à hauteur de 26% du global des travaux, en deçà de ce qui avait été espéré suite à la visite de notre conseiller départemental.

Dès lors, nous étions dans l'attente du montant global des subventions et le devis des abords est en suspension pour le moment. Une réflexion globale est nécessaire suite aux réalités budgétaires, l'objectif étant de réaliser une place fonctionnelle dans le cadre de ce que permettent les finances.

Le 15 décembre dernier, le Conseil Départemental a transmis un courrier informant de l'obtention de 15 000 € de subvention pour la réalisation des études et de 139 877 € 97 pour les travaux (incluant abords et réhabilitation). La convention du Conseil Départemental n'est à ce jour pas reçue en mairie.

Mr Le Maire souhaite connaître la position du Conseil concernant le lancement ou non de ce projet des abords du Multicommerce.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de valider le choix de lancer ce projet « Abords du Multicommerce »

4. SyDEV : Ecowatt (réduction éclairage public)

Mr Le Maire informe que le SyDEV incite les collectivités à limiter leur consommation et plus particulièrement sur des périodes ciblées où le réseau est sous tension (8h-13h et 18h-20h).

Le SyDEV, en sa qualité de délégataire de l'éclairage public sur la majorité des communes de Vendée, a décidé de s'associer activement aux démarches de volontariat en autorisant Enedis à réduire l'éclairage public en début de soirée les jours où le réseau électrique est tendu, sur le territoire des communes volontaires.